

**Zeitschrift:** Suisse magazine = Swiss magazine  
**Herausgeber:** Suisse magazine  
**Band:** - (2006)  
**Heft:** 203-204

**Artikel:** Ces Suisses qui ont créé la France. Partie 7, Les Suisses et la tourmente révolutionnaire en Provence (1789-1792)  
**Autor:** Czouz-Tornare, Alain-Jacques  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-849675>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 03.05.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Les Suisses et la tourmente révolutionnaire en Provence (1789-1792)

Durant les premières années cruciales de la grande Révolution, les douze régiments suisses ont tenté vaille que vaille de maintenir l'état de droit en France. Cet épisode est méconnu tant le rôle des 14 000 soldats suisses de France a été minoré voire évacué parce que gênant sur le plan idéologique pour tous les camps en présence, comme nous le montre l'exemple spectaculaire des Bernois écrasés sous le soleil de Provence.

Après le 14 juillet 1789, les Suisses continuent leur service dans des conditions difficiles, en des points stratégiques ou vitaux. Ils maintiennent tout bonnement l'État de droit en France, contribuant à ce qu'elle ne sombre pas dans l'anarchie. En juillet/août 1789, les déserteurs suisses des régiments capitulés rassemblés à et autour de Paris alimentent les premières formations de gardes nationales. À ce titre, la création de la Garde nationale annonce la fin inévitable du service des Suisses en France, en les privant peu à peu mais inexorablement de leur raison d'être. Les Suisses assurent par leur présence la transition entre l'Ancien Régime et la monarchie constitutionnelle. En attendant que la Garde nationale soit véritablement opérationnelle, les autorités parent au plus pressé et quadrillent le pays avec des troupes étrangères. Les Suisses ont du nord au sud et d'est en

ouest maintenu l'ordre et préservé les biens et les personnes, tout en assurant le ravitaillement de villes de première importance et en protégeant la mise en place des nouvelles institutions. À l'exception du Sud-Ouest, les détachements suisses occupent des villes comme Arras et Lille, Saint-Étienne, Grenoble et Lyon, Strasbourg, Toul et Troyes, Rouen et Le Havre, Aix-en-Provence et Marseille qui se disputent leur présence. Leur utilité est indéniable. Certaines troupes assurent la protection des voies d'approvisionnement de Paris, sur les routes de Pontoise, Rouen et le Havre. Dans les villes à forte population manufacturière comme Lyon, les Suisses se substituent aux gardes nationales, trop faibles ou trop proches des ouvriers. D'autres encore doivent maintenir la paix sociale à Amiens ou Troyes. Les 12 régiments suisses, y compris celui des gardes, éclatent en dizaines de pe-

tites unités éparpillées jusque dans des localités de moindre importance, telles Péronne ou Apt. Ce fut avec une farouche obstination que le gouvernement tint à laisser les Suisses dans les plus grandes villes de France. Colmater les brèches par l'usage parfois immodéré de soldats suisses relève d'abord d'une situation d'urgence, puis rapidement de la solution de facilité et jusqu'en été 1792 d'un choix délibéré de la part de certains directoires modérés de départements qui s'opposaient aux municipalités plus révolutionnaires.

### Le sud de tous les dangers pour le régiment d'Ernst en Provence

Marseille, où se trouve une active colonie helvétique commerçante, représente un des points parmi les plus sensibles et les plus importants du royaume de France qu'il faut pour les autorités tenir coûte que coûte. Les Suisses placés au

cœur du débat marseillais et des grands enjeux politiques de la France méridionale vont être les témoins et acteurs privilégiés de la lente et inexorable désagrégation du pouvoir royal en Provence. Les mouvements des troupes suisses vont rythmer ce reflux. Le régiment bernois d'Ernst, créé à Erlach en 1671-72, était le plus vieux régiment suisse permanent en France, si l'on excepte la compagnie des Cent-Suisses et le régiment des Gardes suisses. Si les Français le désignent familièrement sous l'appellation d'Ernst nous persisterons ici à le nommer Ernst, conformément au vieux nom de famille bernois von Ernst. Le colonel-proprétaire du 1<sup>er</sup> régiment suisse, ou 63<sup>e</sup> régiment d'infanterie, était depuis le 24 novembre 1782 Beat Rodolphe d'Ernst (1733-1818).

Le mercredi 19 août 1789, les Suisses font à la suite d'une fusillade leur entrée dans une ville de Marseille ▷

# Ces Suisses qui ont créé la France (VII)

▷ attachée à son autonomie et vont vigoureusement rétablir l'ordre, inaugurant ainsi dans la violence près de trois années de rapports conflictuels avec le peuple marseillais.

## La prise des «Bastilles» marseillaises

Marseille est alors un « volcan » où les partis se heurtent avec violence note C. Lourde<sup>1</sup>. En 1789, les forts Saint-Jean et Saint-Nicolas étant garnis de troupes fidèles au roi, on peut dire avec P. Miquel qu'« à Marseille, la Bastille n'a pas été prise »<sup>2</sup>. Construits par Louis XIV moins pour défendre la cité que pour tenir la ville en respect, ces forts sont considérés comme des « nids à Tyrans » comme l'écrit déjà le Genevois Jean-Jacques Rousseau. Le 30 avril 1790, des gardes nationaux s'emparent du Fort de Notre-Dame-de-la-Garde et de celui de St-Nicolas et la population se met en tête de les démolir. Quoique ces citadelles n'aient pas servi de prisons, elles possèdent dans l'imaginaire populaire un caractère despotique similaire<sup>3</sup>. Toutefois, le 18 mai 1790, le Conseil municipal de Marseille fait cesser la démolition des forts<sup>4</sup>. Entre-temps, le 13 mai, le roi ordonne l'évacuation des forts et leur occupation par les Suisses, déjà chargés le 3 mai de la garde du port. Les Suisses sont ainsi appelés à contrôler les points névralgiques de Marseille. Le 6 mai, de Tarascon, le marquis de Miran dépeint au ministre de la guerre la situation catastrophique dans la région, qu'il ne contrôle plus, les Marseillais s'étant em-

parés de l'artillerie, des armes et de munitions tandis que se cachent les officiers du régiment de Vexin, dont la défection est qualifiée de « totale »<sup>5</sup>. Le ministre de la guerre, dans une lettre du 13 mai adressée à de Miran, se montre, on le serait à moins, « vivement affligé de l'état alarmant dans lequel se trouve actuellement la Provence ». Ainsi, le régiment suisse re-



Les événements d'Aix-en-Provence les 26 et 27 février 1792. Collection privée.

présente alors la seule force du pouvoir légal dans les Bouches-du-Rhône. Le 17 mai, la municipalité refuse d'obtempérer aux ordres de Saint-Priest qui ose présenter au Roi « les Marseillais comme des révoltés et les outrager au point de leur préférer des étrangers pour la garde des forts, quelque vertueux que soient ces étrangers, cette préférence est un crime de

- 1 C. Lourde, *Histoire de la révolution à Marseille et en Provence depuis 1789 jusqu'au Consulat*, Marseille, 1838-1839, p. 295.
- 2 Pierre Miquel, *La grande Révolution*, p. 146.
- 3 Cf. Rolf Reichardt, "Prise et démolition des Bastilles marseillaises", in : *Marseille en Révolution*, 1989, p. 17-61.
- 4 Archives Municipales [AM], Marseille, D 1 D 8, fol. 39.
- 5 Service historique de l'armée, Département de l'armée de terre, A 4/63, fol. 46.
- 6 AM, Marseille, D 1 D 1, Reg. de corr, p. 73, Reg. de délibérations du Cons. gén. de la commune, t. I, p. 76.
- 7 AM, Marseille, 19 H 1-4.

lèse Nation ». Elle ordonne en conséquence aux Suisses « de rester casernés dans la ville jusqu'à

nu à Marseille relève d'une volonté politique particulièrement tenace et montre à quel point il était essentiel au maintien des institutions dans cette province. Conserver le régiment d'Ernst contre vents et marées à Marseille semble avoir été le seul moyen de tenir cette ville et les Bouches-du-Rhône, où le régiment suisse représente bien vite la seule force de confiance du pouvoir central. Il en allait d'ailleurs à peu près de même à Lyon, avec le régiment de Sonnenberg. Ce fut en tous les cas avec une farouche obstination que le ministère de la guerre tint à laisser les Suisses dans les trois plus grandes villes de France. Tant le régiment grison de Salis-Marschlins en Corse, le régiment bernois en Provence ou le détachement de Sonnenberg à Avignon auraient aimé se retrouver sous d'autres cieux. Ni leur état-major, ni les cantons suisses ne peuvent assouplir les positions du gouvernement français qui s'obstine à les conserver dans leurs régions respectives, faute de pouvoir disposer d'une force militaire française de substitution assez solide.

## Le régiment suisse d'Ernst, dernier atout du roi en Provence

De sérieux problèmes se posent à Marseille dès l'arrivée des Bernois en

nouvel ordre, pour la conservation des biens de tous »<sup>6</sup>. Finalement, le 6 août, la municipalité envoie une compagnie suisse occuper la Citadelle St-Nicolas. Le 9 août, 22 officiers suisses vont loger au pavillon de ce fort<sup>7</sup>. Les Suisses, en la circonstance, forment une goutte d'autorité dans un océan d'anarchie. Que le régiment d'Ernst ait été mainte-

1789. Que Louis XVI puisse encore traiter de « *souverain à souverain* » avec les Cantons suisses est alors insupportable pour nombre de patriotes français, qui ne peuvent ni comprendre ni accepter qu'il y ait plusieurs lois en France selon que l'on soit français ou suisse<sup>8</sup>. Face à Marseille, pour faire régner l'ordre légal dans les Bouches-du-Rhône, l'administration départementale ne peut à peu près compter que sur l'unité bernoise attendu que, selon le directoire du département « *le régiment suisse sait apprécier, mieux que tout autre, les principes de la liberté. Il est à l'abri des séductions qu'on a pu employer quelquefois, avec succès, contre la discipline militaire* »<sup>9</sup>. Le Directoire départemental est tenté d'utiliser « *ces braves Suisses* » comme « *une garde personnelle* » et loue hautement la loyauté de « *l'une des dernières unités régulières restées fidèles à la Monarchie* »<sup>10</sup>. En 1790, Marseille va se retrouver au cœur du rêve du comité contre-révolutionnaire de Turin d'une conspiration du Sud-Est que le comte d'Artois espère voir s'étendre du Languedoc au Dauphiné et à la Provence. Cependant, placé en permanence sur la défensive, le régiment bernois n'est guère en mesure de soutenir efficacement les utopies contre-révolutionnaires. Suite aux incidents du 16 octobre 1791 qui s'étaient déroulés au théâtre de Marseille entre des officiers suisses et des autochtones, la municipalité de cette ville envoie un mémoire à l'Assemblée nationale en lui posant quelques questions embarrassantes: « *Convient-il qu'une Nation défendue par cinq millions de*

*citoyens armés continue de stipendier des troupes étrangères ? Convient-il que ces corps étrangers ne soient point soumis aux lois de l'État dans lequel ils vivent et qui les salarie; et que juges de leur cause, ils arrachent ainsi à l'action des lois ceux de leurs commandants ou de leurs soldats qui les outragent* »<sup>11</sup>. L'Assemblée ne donne aucune suite concrète au désir de la municipalité de voir partir le régiment suisse. Afin de le préserver de la fournaise marseillaise le régiment d'Ernst est transféré le 1<sup>er</sup> novembre à Aix-en-Provence, ville réputée plus paisible.

Le commandement militaire profite du déplacement du régiment bernois de Marseille à Aix en novembre 1791, pour faire le ménage en Provence. Les Suisses ne chôment pas en cours de route. Quelques détachements rejoignent, à Sorgues, le petit corps destiné à pourchasser le fameux Jourdan-Coupe-Tête, qui faisait régner la terreur dans la région d'Avignon. Comme le remarque Lourde, « *M. de Coincy, commandant les troupes de ligne dans la Provence, eut le tort très grave d'envoyer le régiment suisse d'Ernst à Aix; il était trop rapproché de Marseille; c'était vouloir entretenir entre lui et les habitants de cette ville une haine qu'ils s'étaient vouée depuis longtemps et qui pouvait amener des résultats funestes* »<sup>12</sup>. Il ne s'agit pas d'une faute mais bien d'une volonté délibérée de protéger la ville d'Aix des menées révolutionnaires des Marseillais, à la demande du Directoire modéré du département.

Même si Aix jouit alors d'une tranquillité relative, les capitaines du régiment

ne se font guère d'illusion lorsqu'ils écrivent à Berne le 24 novembre 1791 : « *Notre dévouement aux lois et notre amour pour l'ordre et la tranquillité publique, sont la seule cause de la haine qu'on nous porte dans ce pays-ci. Comme il est impossible que nous changions de province, il est indubitable qu'on ne discontinuera pas de nous persécuter de toutes les manières et de nous entourer de pièges. Nous ne pouvons nous refuser aux réquisitions de fournir des détachements pour assurer la tranquillité publique et sous ce prétexte rien de si aisé que de nous disperser et nous morceler par petits pelotons. Chargés de la haine du peuple entouré de malveillants, placés aux extrémités du Royaume, nous sommes de ce moment surtout un trop petit nombre de combattants pour suffire à ce genre de service et en même temps à la défense de vos drapeaux* »<sup>13</sup>.

### **Un préambule au 10 août : le désarmement du régiment bernois d'Ernst le 27 février 1792**

En ce début d'année 1792, les Jacobins s'opposent depuis deux ans à la présence du 1<sup>er</sup> régiment suisse qui représente l'ordre mais n'est plus en mesure de le défendre. L'étau se resserre

de plus en plus autour du 63<sup>e</sup> d'infanterie. Ce symbole du pouvoir royal court les plus grands dangers et à sa perte. Toute intervention des soldats suisses eut paradoxalement pour effet de renforcer les positions adverses. Preuve en est, le rassemblement de troupes suisses dans et autour de Paris en 1789 ou la suite de la révolte du régiment de Châteauvieux, en août 1790. L'examen des sources montre à l'évidence que les soldats suisses loin de les impressionner poussent involontairement les révolutionnaires à réagir énergiquement. Ainsi est-ce sur des soldats appartenant au plus ancien des régiments suisses permanents que les Marseillais se font la main, prennent la mesure de leur potentiel, et s'entraînent à la prise du pouvoir avant de monter à Paris.

Pour les révolutionnaires, il faut obtenir le renvoi du régiment à tout prix. Une fois l'obstacle suisse levé, non seulement la Contre-révolution est privée d'un atout majeur, mais Marseille est désormais en mesure de déclencher une offensive générale contre les villes du Midi favorables au Roi<sup>14</sup>. Le 26 février, à 9 heures du matin, environ 1 200 Marseillais se présentent à Aix devant la porte du Cours. La population et la garde nationale aixoise font cause commune avec la

Suite en page 21 ▷

8 S. Violla, *Marseille révolutionnaire. L'armée-nation (1789-1793)*, Paris 1910, Livre 2, chap. II, p. 187.

9 Archives Départementales [AD], Bouches-du-Rhône, Correspondance du Directoire, t. III, p. 148.

10 Jean Barrauol, *La Contre-Révolution en Provence et dans le Comtat*, Cavaillon, 1928, p. 130.

11 AM, Marseille, H 9 2, «Mémoire de la municipalité de Marseille, sur les Evénements du 16 octobre 1791 & jours suivans, occasionnés par quelques Officiers Suisses du Soixante Septième Régiment ci-devant Ernst», p. 13.

12 Lourde, *ouvr. cit.*, p. 49.

13 Staatsarchiv Bern [SAB], BI 40, fol. 286.

14 Jacques Guilhaumou, *Marseille républicaine 1791-1793*, Paris, 1992, p. 43.

15 AM, Marseille, D 1 D 10.

son amie finit par l'obtenir et... la coupe ; l'enfant punie qui se meurt sous la pluie glacée ; l'épouse qui grave avec son couteau toutes ses années de mariage dans la chair de son mari avant de l'envoyer à l'hôpital. Drame de la jalousie, de la vieillesse, de la folie, « *Envie de capter des instantanés de vie intime, tragiques ou ridicules. Sorte de chronique des vies frôlées sans les connaître mais qui poussent à l'écriture* ».

**Une main sur votre épaule**  
de Sylviane Chatelain  
éditions Bernard Campiche

C'est une belle écriture compacte, avec un foisonnement qui, de virgule en virgule, pousse quelquefois une phrase à emplir la page entière.

La grande maison, avec son encorbellement, le mur qui longe la rivière, la petite porte en fer, se retrouve de chapitre en chapitre, toujours la même et toujours autre puisque vue par des yeux

et dans des circonstances différents.



Maison de repos, maison du pianiste, maison de famille délaissée, elle ne laisse personne intact. Et par la petite porte en fer, ses habitants s'en vont à la rivière pour se reposer ou pour y disparaître.

**JULIETTE DAVID**

**Suite de la page 13**

troupe armée. Des renforts venus de toute la région ne cessent de grossir les rangs des Marseillais, tandis que des députations se relaient à l'hôtel de ville pour réclamer le départ du régiment suisse. Le lendemain matin, 10 000 à 12 000 insurgés assiègent moins de 900 Suisses littéralement enfermés dans leur caserne, où ils risquent de subir le sort des prisonniers d'Avignon massacrés à La Glacière, les 16-17 octobre 1791, par les hommes de Jourdan-Coupe-Tête. Finalement, les Suisses déposent les armes<sup>15</sup>. Ainsi, le 27 février 1792, à Aix-en-Provence, les Fédérés de Marseille désarment après l'avoir encerclé dans sa caserne le 1<sup>er</sup> régi-

ment suisse de ligne. Loin de figurer au rang de péripétie locale, cette action d'éclat eut un énorme retentissement à travers toute la France et contribua à montrer aux révolutionnaires leur capacité à vaincre des régiments entiers. Elle fut largement récupérée par les partis en présence au moment où s'engage l'épreuve de force du printemps 1792.

Humiliés, les patriciens bernois décident de rapatrier leurs soldats au grand dam du gouvernement français qui tente en vain de s'y opposer. Tout juste parvient-il à retarder l'échéance jusqu'en juin. Entre-temps éclate la guerre et les troupes suisses se placent automatiquement dans une délicate position attentiste. En quittant la France, les Bernois créent un précédent qui tombe au plus mauvais moment pour un roi Louis XVI de plus en plus isolé sur la scène politique et qui vit ses dernières semaines en qualité de roi. Sur le plan français, comme dégât collatéral de l'événement d'Aix, citons le départ précipité en mars 1792 du ministre Narbonne, hué pour avoir vitupéré contre la

garde nationale de Marseille pour sa participation au désarmement illégal du régiment bernois. Le 7 décembre 1791, Madame de Staël, la fille de Necker, avait placé son amant, Louis de Narbonne, comme ministre de la guerre. Le 20 novembre suivant, sa maîtresse accouchera d'un fils en Suisse. Le retrait du protégé de Mme de Staël facilita comme on sait la formation du ministère girondin. Et c'est ainsi que le 15 mars, le banquier genevois Clavière est appelé aux finances du royaume des Français. Il sera renvoyé le 12 juin. Le plus surprenant est que comme dans le cas des Suisses de Châteauvieux à Nancy, à Aix, les acteurs principaux et involontaires sont des Suisses. Le désarmement par le peuple d'un régiment suisse, rempart du pouvoir royal, est lourd de significations, tout comme le retrait de France qui s'en suivit. Ces événements montrent clairement que plus rien, désormais, n'est en mesure de s'opposer à la marche de la Révolution. Les révolutionnaires marseillais ont prouvé que tout était possible au peuple en armes. Le départ du régiment d'Ernst encou-

rage les Jacobins à aller de l'avant, l'affaire d'Aix étant à ce titre une sorte de ballon d'essai. Le démantèlement, puis le rappel en Suisse de cet élément allogène, marquent de façon spectaculaire le début effectif de l'œuvre de destruction de la monarchie par les Fédérés. Enlever au monarque le plus ancien de ses régiments suisses permanents revenait à lui retirer l'un des attributs périphériques de sa légitimité. En désarmant le régiment d'Ernst, les Marseillais prirent de l'assurance et se crurent quasi invincibles, lorsque tout auréolés de la gloire des vainqueurs ils montèrent à Paris sauver la *Patrie en danger*. Le désarmement pacifique du régiment d'Ernst induisit en erreur les Marseillais sur l'incapacité des soldats confédérés à leur résister. Cruelle méprise qui entraîna la catastrophe du 10 août où ils pensèrent répéter le même scénario, mais là, à leur stupéfaction, les Suisses se défendirent.

**ALAIN-JACQUES CZOUZ-TORNARE**

